

S.M.I.V.A.L.

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU 18 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le dix huit décembre à dix huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, le 9 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Madame SUZANNE Colette, Présidente

Monsieur CAMPMAS Bernard a été élu secrétaire de séance

Présents : Mme AURIOL Marielle en remplacement de M. Galy Maurice, MM. BENALET Paul, BERAIL Bernard, BOY Francis, BOY Gérard, BOYER Denis, BUFFA Roger en remplacement de M. Courneil Jean-Claude, CAMPMAS Bernard, DEDIEU Alain, DEJEAN Norbert, DELPECH René, DOTTO Daniel, FRANQUINE Paul, GAY Jean-Louis, Mme HUART Valérie, MM. LABORDE Amédée, LOPEZ Vincent, MEYNARD Guillermin en remplacement de M. Delmas Robert, MOREAU François, ROUANE Jean-Claude, SECCO Philippe, Mme SUZANNE Colette, MM. TOURON Michel, ZADRO Franck.

Absents : MM. CAUHAPE Jean-Louis, CAUHAPE Patrick, FRANQUINE Benoît, LASSALLE Yvon, MASSAT René, Mme MAURETTE RIVES Chantal, MM. POUJOL Henri, RUMEAU Olivier, SANS Franck, SOUBIES Sébastien, VERGE Daniel, YZARD Didier

Etude de réduction de la vulnérabilité aux inondations des entreprises de la zone artisanale de Lézat

*** Attribution du marché suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 12/11/2008**

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical sa décision de lancer une étude de réduction de la vulnérabilité aux inondations des entreprises sur la zone artisanale de Lézat.

Elle donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est déroulée le 12 novembre 2008.

La Commission a attribué le marché à la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (C.A.C.G.) pour un montant **H.T. de 22 200 €.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offres du 12 novembre 2008 ;
- **DONNE MANDAT** à Madame la Présidente pour signer le marché à intervenir ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention aussi élevée que possible pour l'aider à supporter cette dépense.

Travaux d'entretien - Programme 2008/2009 de restauration des affluents

*** Attribution du marché suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 16/12/2008**

Madame la Présidente donne lecture au Comité Syndical de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 16 décembre 2008 relative au programme 2008/2009 de travaux d'entretien portant sur la restauration des affluents.

La Commission a attribué le marché à l'entreprise **SATF** dont la proposition s'élève à :

- **22 400 € HT pour le lot 1 ;**
- **12 320 € HT pour le lot 2.**

Monsieur le Maire de Durfort réitère sa demande d'entretien sur sa commune. Une délégation composée de Madame SUZANNE, Monsieur CAMPMAS et Monsieur BOY rencontrera le Maire de Villeneuve du Latou pour tenter de solutionner ce problème.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 23 voix et 1 abstention :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DONNE MANDAT** à Madame la Présidente pour signer le marché à intervenir.

PAPI Lèze : validation du cahier des charges pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.)

Madame la Présidente donne connaissance au Comité Syndical du cahier des charges pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) pour la mise en œuvre du PAPI.

Monsieur SOUYRIS de la DDE 31, service Ingénierie, détaille les missions qui seront confiées à l'A.M.O. dans le cadre de ce marché qui permettra d'assister le

SMIVAL dans l'ensemble de ses démarches sur les plans technique, administratif, financier et juridique, sur une durée de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le cahier des charges présenté pour le choix de l'A.M.O.
- **DONNE MANDAT** à Madame la Présidente, pour lancer la procédure de consultation par marché négocié.

Réorganisation du personnel

Madame la Présidente informe le Comité Syndical du départ de Madame CHOLLET, Ingénieur territorial.

Le nouveau Directeur devant prendre ses fonctions au 1^{er} mars 2008, il faudra avec lui réfléchir à la manière la plus efficace de structurer et d'étoffer le personnel du SMIVAL.

Avenant n°1 de prolongation des délais, à la mission de maîtrise d'œuvre conclue avec la C.A.C.G.

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical le marché de maîtrise d'œuvre confié à la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (C.A.C.G.).

Ce marché conclu pour une durée de 4,5 mois prévoyait :

- la réalisation des 2 bassins de rétention d'Artigat et du Fossat ;
- la réalisation des casiers d'Artigat et de Lézat ;
- la réévaluation financière des principaux ouvrages du PAPI.

Elle indique que le temps nécessaire à l'obtention des autorisations pour la réalisation des levés topographiques et des sondages, a retardé la mission de la C.A.C.G. sans que ce retard puisse être imputable à ce bureau d'études.

En conséquence, elle propose, afin de ne pas pénaliser financièrement la C.A.C.G., l'avenant n°1 prorogeant le marché pour une durée de 6 mois, soit une durée totale de marché de 10,5 mois.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'avenant de prorogation des délais, à conclure avec la C.A.C.G., présenté par Madame la Présidente.

Point sur les avancées du SMIVAL

A l'occasion de cette dernière séance de l'année, Madame la Présidente fait le point sur les avancées du SMIVAL en 2008 :

- Signature de la convention cadre du PAPI Lèze
- Lancement de la maîtrise d'œuvre sur les casiers d'Artigat et de Lézat sur Lèze
- Lancement des travaux de plantation d'une haie témoin à Montaut
- Structuration du SMIVAL : recrutement d'un directeur
- Le SMIVAL aide les communes à mettre en place leur plan communal de sauvegarde
- Lancement d'une étude sur la réduction de la vulnérabilité de la ZI de Lézat par rapport aux inondations
- Lancement très prochainement de la consultation pour l'assistant à maîtrise d'ouvrage
- Action de communication :
 - rencontre avec des propriétaires concernés par les casiers et les bassins d'orages
 - organisation d'une exposition sur le thème « la haie au service de notre rivière »

Elle indique ensuite les perspectives pour l'année 2009, qu'elle qualifie d'année de communication et de concertation :

- Organisation de réunion de concertation avec les agriculteurs
- Rénovation du site Internet
- Mise en place avec les communes de repères de crues
- Continuer l'aide aux communes pour l'élaboration de leur PCS
- Organisation de réunions publiques, exposition...
- Redéfinir le PAPI Lèze grâce aux résultats de la maîtrise d'œuvre
- Plantation de la haie témoin à Montaut
- Projet : planter une haie témoin en Ariège
- Mise en place des protocoles d'indemnisation en concertation avec le monde agricole
- Maîtrise du foncier (négociation avec les propriétaires et les exploitants)
- Mise en place des procédures administratives et réglementaires

La Présidente,